

1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 4 DECEMBRE 2014

Mme GINTRAND demande le rajout de sa remarque concernant le fonctionnement des commissions communales (prises de décision sans que les commissions se soient réunies).

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé, avec cette modification.

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2/ REVISION DES TARIFS POUR LA FOIRE AGRICOLE

Sur proposition de la commission en charge des tarifs de la foire agricole, Monsieur le Maire propose de reconsidérer les tarifs des emplacements, inchangés depuis 2006. Une augmentation de 10% est prévue sur les tarifs des professionnels, et les tarifs des commerçants ambulants ne seront pas forfaitaires mais proportionnels au nombre de mètres linéaires utilisés. De nouveaux tarifs sont également institués pour les manèges et l'accès à l'électricité.

Monsieur DUVAL trouve dommage que les tarifs de la foire augmentent et craint que ce soit la fréquentation de la manifestation qui ne soit impactée et que l'association « agri expo » soit pénalisée. Monsieur LAFFONTAN rappelle que ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis presque 10 ans et que l'augmentation proposée n'est pas exagérée. Monsieur VILLATE confirme et annonce que les tarifs des autres foires agricoles du Gers sont bien plus élevés qu'à Samatan, même après revalorisation.

Monsieur FACCA propose que l'augmentation pour les professionnels soit un pourcentage appliqué de la même façon à chaque catégorie. Le conseil municipal, dans un souci d'égalité, acquiesce. Une augmentation de 10% est donc prévue sur les tarifs des professionnels.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Pour les professionnels (pour les 3 jours de foire samedi – dimanche- lundi)
 - 55 € de 0 à 100 m²
 - 66 € de 100 à 150 m²
 - 77 € de 150 à 200 m²
 - 88 € de 200 à 250 m²
 - 99 € de 250 à 300 m²
- Pour les commerçants ambulants (pour les deux jours : samedi et dimanche)
 - 10€ le mètre linéaire (ml) jusqu'à 5 ml
 - 8 € le ml de 5 ml à 10 ml
 - 7€ le ml au delà de 10 ml
 - 10€ pour le branchement électrique
- Pour les manèges (pour les deux jours : samedi et dimanche)
 - 80€ pour les deux jours

Après avoir entendu ces propositions le conseil municipal, à l'unanimité

- adopte les tarifs proposés
- propose leur application à compter de la foire agricole 2015

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

3/ MOTION DE SOUTIEN AUX PROFESSIONS REGLEMENTEES

NOTAIRES

Monsieur le Maire explique que les notaires de Samatan et la chambre des notaires du Gers, du Lot et du Lot et Garonne (représentant 128 notaires et 459 salariés) ont fait parvenir un courrier dans lequel ils font part de leur inquiétude quant à l'avenir de leur profession. En effet, la loi Macron « croissance et activité » vise à réformer les professions réglementées. Elle prévoit notamment

-la libre installation

-la forfaitisation et négociabilité du tarif

-l'ouverture du capital des études notariales aux capitaux français et étrangers.

Ces modifications vont engendrer selon eux la disparition des notaires en zone rurale (perte de chiffre d'affaire engendrant des licenciements en masse, fuite des nouveaux notaires vers les villes les plus attractives, fin de l'égal accès au droit. Ils nous mettent en gardent contre le risque de «désert juridique, d'américanisation de la société»). Le débat parlementaire sur ce projet de loi s'est ouvert le 26 janvier. Les notaires sollicitent les élus et la presse pour tenter de faire reculer cette réforme qui porte atteinte, selon les notaires, aux valeurs républicaines qu'ils défendaient : impartialité, accès égal au droit pour tous, péréquation des actes, conseil gratuit.

Mme Gintrand explique qu'il est difficile de prendre position, en raison de la complexité du sujet. Monsieur Laffontan acquiesce. Monsieur Facca précise que c'est plus le rôle des syndicats et des ordres professionnels de défendre une profession, que celui des élus. Monsieur Lefebvre précise qu'il faut prendre en compte les services que les notaires ruraux rendent à notre population, et que défendre leurs intérêts c'est aussi défendre notre territoire, et la qualité du service public. Madame Bisognani dit qu'il ne faut pas raisonner en défenseur de telle ou telle profession, mais qu'il faut défendre le service public à Samatan. Et le travail des notaires en fait partie. Monsieur Villate ajoute que cette loi concerne toutes les professions réglementées et qu'il est dangereux de laisser faire sous prétexte qu'une loi est complexe. Il y a des principes à défendre et des dangers à combattre tels que la désertification des zones rurales.

Monsieur le maire fait lecture de la motion proposée par la chambre interdépartementale des notaires, et propose aux élus qui le souhaitent de la compléter d'ici le 6 février.

HUISSIERS

Monsieur le Maire ajoute que cette loi concerne aussi les autres professions réglementées. Mme CONSTENSOU, huissier de justice, manifeste également son inquiétude et celle de la chambre nationale des huissiers quant à ce projet de loi. La relecture du texte à l'assemblée nationale a permis de modérer ce texte et de répondre à certaines attentes de huissiers. Néanmoins un point essentiel a été maintenu et, s'il est adopté définitivement, risque de porter gravement préjudice à la profession. Il s'agit de la compétence territoriale des huissiers. Actuellement leur ressort est le département, il pourrait s'élargir à celui de la cour d'appel (nous dépendrions de Agen). Les petites études rurales seraient donc vouées à disparaître, les grosses études envahiraient dans le territoire des clercs significateurs, mais les usagers seraient condamnés à se déplacer à Agen, Toulouse, Bordeaux... C'est, selon les huissiers, l'accès au droit pour tous qui est menacé et l'égalité du justiciable devant la justice. A ce jour aucune motion n'est proposée par les huissiers. Toutefois si un modèle nous est envoyé, il sera transmis à chaque élu pour qu'il puisse, s'il le souhaite le compléter.

4/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI POUR LE PROGRAMME SOHO SOLO

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à une date ultérieure, après avoir rencontré les partenaires de la CCI à ce sujet.

Le conseil surseoit à statuer.

5/ ENCAISSEMENT SOUSCRIPTION POUR LE PROJET DE RENOVATION DES ORGUES

***CREDIT AGRICOLE**

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement de l'opération de rénovation des orgues de l'église de Samatan. Il précise que la commune a fait appel au mécénat d'entreprise pour l'aider à financer ce programme de rénovation de ce monument classé.

Le coût de l'opération s'élève à 92 451.30€.

Le crédit agricole participe à cette rénovation à hauteur de 10 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don du crédit agricole affecté à l'opération de rénovation des orgues de l'église.

*** ASSOCIATION AMIS DES ORGUES**

L'association des amis des orgues de Lombez participe à cette rénovation à hauteur de 1 108€. C'est cette association qui a ensuite pour mission de faire fonctionner l'orgue de Samatan.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de l'association des amis des orgues affecté à l'opération de rénovation des orgues de l'église de Samatan.

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

6/ ENCAISSEMENT REMBOURSEMENT DE FRANCHISE SINISTRE SAV'EN RIRES

Le 11 mai 2014 un chapiteau de la commune mis à disposition de l'association Sav'en rire a été dégradé lors du démontage. Les assurances de la mairie et de l'association ont été saisies. Le coût des réparations s'élevait à 501.25€. L'assurance a pris en charge 351.25 €, sachant que la franchise s'élevait à 150€. Cette franchise était à la charge de l'association, qui a procédé au règlement demandé. Il est nécessaire de délibérer pour pouvoir encaisser ce chèque de 150€ de l'association Sav'en Rires.

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

7/ NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du courrier du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale dans lequel il précise que le conseil municipal d'une commune siège d'un établissement public d'enseignement doit être représentée au sein de son conseil d'administration par des délégués à voix délibérative.

Samatan est la commune siège d'un collège de moins de 600 élèves et d'un lycée professionnel.

C'est pourquoi, le conseil municipal doit désigner en son sein, un représentant titulaire et un suppléant, qui sera amené à siéger aux conseils d'administration de ces établissements.

Après avoir fait appel aux candidats et avoir procédé au vote, le conseil municipal désigne, à l'unanimité :

***Pour le collège**

Titulaire : Hervé LEFEBVRE
Suppléante : Josette ROUDIE

***Pour le lycée**

Titulaire : Hervé LEFEBVRE
Suppléant : Jean-Pierre LAFFONTAN

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

8 ET 9 / SIGNATURE DES BAUX LOGEMENTS RUE DU CHANOINE DIEUZAIDE

Madame DUPIRE rappelle la procédure d'attribution des logements communaux décidée lors d'un précédent conseil municipal et le rôle du CCAS dans l'attribution de ces logements. Les demandeurs déposent des dossiers en mairie, lorsqu'un logement se libère, la mairie saisit le CCAS. Le conseil d'administration du CCAS se réunit et analyse les demandes en fonctions des critères suivants, comme le font les organismes gestionnaires de logements sociaux :-ressources, relogement d'urgence, structure familiale-composition du foyer, proximité logement-travail, privilégier départ dans la vie des jeunes actifs, favoriser les samatanais et les personnes impliquées dans la vie locale (associative, commerçante...). Le CCAS tient un registre d'attribution des logements communaux, et classent les candidats pour chaque logement vacant. C'est ensuite le conseil municipal qui autorise le Maire à signer les baux afférents.

Après avoir entendu ces explications et le compte rendu du CCAS pour les deux logements concernés, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'attribuer le logement de 49m² à Mme Hernandez Marie Laure à compter du 1^{er} février 2015 pour un loyer de 220€ par mois
 - d'attribuer le logement de 70m² à M Fournier Arnaud à compter du 1^{er} février 2015 pour un loyer de 310€ par mois
- Les autres demandeurs sollicitaient des logements plus grands (2 chambres).

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

10/ PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2015

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet concernant « l'accessibilité 2015 ». Il précise les obligations des collectivités en matière d'accessibilité des établissements recevant du public et de la voirie. Il rappelle notamment l'échéancier adopté en conseil municipal pour le PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics).L'opération « accessibilité 2015 » porte d'une part sur des travaux de mise en conformité de l'accessibilité extérieure du bureau de la Poste et la modification de l'accès à la cour intérieure pour plus de sécurité pour les véhicules de la Poste en bordure de la RD149. Il s'agit de la tranche 1.

Elle porte aussi sur des travaux d'aménagement des trottoirs situés sur la RD39 et RD149 permettant ainsi un cheminement totalement accessible aux personnes handicapées. Il s'agit de la tranche 2.

Cette opération a pour objectifs :

- de rendre accessible à tous la chaîne du déplacement urbain
- de répondre aux obligations de la loi du 11 février 2005 en faveur de l'accessibilité de « tous à tout »
- d'embellir et mettre en valeur les espaces publics
- de sécuriser l'accès à la cour intérieure pour les camions de transport postal

TRANCHE 1 / LA POSTE

Monsieur le Maire présente le **plan de financement prévisionnel des travaux d'« accessibilité extérieure de la poste »** (tranche 1), à l'assemblée.

DEPENSES PREVISIONNELLES :

Publicité :	500€ HT
Assurances :	1740€ HT
Etudes préalables :	13 460€ HT
Travaux :	54 666€ HT
Total opération :	70 366€ HT

RECETTES PREVISIONNELLES :

PARTENAIRES	Tranche 1 - Accessibilité La Poste			
	Montant HT : 70 366 €			
	Montant subventionnable	Plafond	Taux	Montant HT
ETAT - D.E.T.R	70 366 €	150 000 €	35%	24 628 €
CONSEIL REGIONAL Midi-Pyrénées Soutien aux travaux de mise en accessibilité bâtiments publics	60 366 €	100 000 €	25%	15 091 €
CONSEIL GÉNÉRAL du Gers Dotation Globale d'Aménagement Durable	70 366 €		20%	14 073 €
Commune de SAMATAN Autofinancement			20%	16 574 €
			100%	70 366 €

TRANCHE 2 / TROTTOIR

Monsieur le Maire présente le **plan de financement prévisionnel des travaux d'aménagement des trottoirs de la RD 39 (rue de la Barrave) et RD 149 (bd des castres)** à l'assemblée (tranche 2)

DEPENSES PREVISIONNELLES

Etudes :

Relevés topographiques et études avant-projet : 700 € HT
Etudes et Maîtrise d'œuvre: 6 900 € HT

Estimation des travaux :

Rue de la Barrave : 142 500 € HT
OPTION trottoirs place des Cordeliers RD 39 : 15 500 € HT
Boulevard des Castres 80 000 € HT

Total du coût de l'opération : 245 600 € HT

RECETTES PREVISIONNELLES :

PARTENAIRES	Tranche 2 - Aménagement trottoirs Montant HT : 245 600 €			
	Montant subventionnable	Plafond	Taux	Montant HT
ETAT - D.E.T.R	245 600 €	150 000 €	30%	73 680,00 €
CONSEIL REGIONAL Midi-Pyrénées Convention Territoriale du Pays - Accessibilité et esthétique des espaces publics	164 560 €	30 000 €	15%	24 684,00 €
CONSEIL GÉNÉRAL du Gers Répartition des produits "Amendes de police"	245 600 €		15%	36 840,00 €
Commune de SAMATAN Autofinancement			40%	110 396,00 €
			100%	245 600,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide ce plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions afférentes

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

11/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DANY DEJEAN A L'ASSOCIATION GRAIN A MOUDRE

Monsieur le Maire fait état des difficultés de communication entre l'association « le grain à moudre » et la commune de Samatan, concernant la mise à disposition d'un agent de la mairie à cette association. La qualité du travail de l'association et de l'agent concerné n'est pas remise en question mais la communication entre la mairie et l'agent est dans une impasse qu'il faut résoudre dans les meilleurs termes réciproques.

Pour éviter les malentendus, Monsieur le Maire propose de réécrire cette convention et de préciser les modalités de cette mise à disposition et notamment la gestion des congés, les emplois du temps et la volumétrie horaire concernée par cette mise à disposition. Un préavis de 3 mois sera proposé pour remettre à plat cette convention et préciser un terrain d'entente entre les parties.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- propose la résiliation de la convention actuelle et dans le même temps la réécriture de cette convention de mise à disposition d'un agent municipal à l'association grain à moudre
- autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches administratives nécessaires

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

12/ QUESTIONS DIVERSES

➤ Examen du projet de PPRI

Après avoir exposé le contexte et la procédure d'élaboration du nouveau plan de prévention des risques d'inondation. Monsieur le maire propose aux conseillers de leur laisser le dossier à leur disposition pendant une semaine pour que chacun puisse se rendre compte des modifications entre le PPRI existant et le projet. Les remarques des élus seront consignées sur une délibération qu'il faut transmettre à la Direction Départementale des Territoires avant le 20 février 2015.

➤ Planning de permanence des élus le week end et planning de permanence des élus aux bureaux de vote

Ils circulent pour être complétés

➤ Nouvel organigramme au 1^{er} février 2015

Monsieur le Maire expose le nouvel organigramme. Il précise que André NAZAROFF est chef de l'équipe des maçons et que Ghislaine DUBARRY a été titularisée. Elle est à ce jour en congé maternité jusque fin mai 2015.

➤ Sécurisation des bâtiments communaux

Le conseil municipal accepte le principe d'équiper la mairie en alarme pour prévenir des vols et effractions éventuelles.

➤ Modification des limites communales – voies secondaires

Monsieur Bessat expose le projet de préciser les limites communales sur les voies secondaires afin notamment d'éclaircir les différentes zones à entretenir par la commune et celles à entretenir par la communauté de communes. Les arrêtés correspondants seront pris prochainement.

➤ Règlement du marché

Monsieur Villate explique qu'un nouveau règlement du marché va être adopté. Il fait lecture à l'assemblée des rubriques le composant. Ce document remet à jour le règlement existant et précise certains points. Il sera envoyé pour information à tous les élus avant d'être mis en place.

➤ Impayés du marché

Monsieur Laffontan informe le conseil de sa démarche visant à relancer les impayés du marché. Les résultats sont très bons, les dettes à recouvrir sont de moins en moins nombreuses.

➤ Prochaine réunion du conseil municipal

Débat d'orientation budgétaire le jeudi 19 février 2015

➤ Eco école-lac

Mme Roudié explique qu'un projet est mené avec les écoles visant à remplacer les arbustes par des essences locales, à poser avec les enfants des nichoirs en bord de Save

➤ Démission de Marielle MARQUET

Madame Marquet remet une lettre à Monsieur le Maire dans laquelle elle fait part de sa volonté de démissionner du conseil municipal. Monsieur Lefebvre la remercie du travail effectué pour Samatan au cours de ses différents mandats et explique qu'il regrette cette décision. Madame Marquet explique que des événements récents la conduisent à souhaiter s'occuper davantage de sa famille et ajoute qu'il y a une trop grande différence d'implication entre le mandat d'adjointe qu'elle a assumé jusqu'en 2008 et celui de conseillère municipale, et qu'il vaut mieux qu'elle laisse la place à quelqu'un d'autre, dont la motivation est intacte.

La séance est levée à 23h30

Liste des délibérations prises lors de la séance 29 janvier 2015

- 1/ Révision des tarifs pour la foire agricole
- 2/ Encaissement souscriptions pour le projet de rénovation des orgues
- 3/ Nomination des représentants de la commune aux conseils d'administrations des établissements publics locaux d'enseignement
- 4/ Signature du bail logement 1B / rue du chanoine Dieuzaide
- 5/ Signature du bail logement 2C/ rue du chanoine Dieuzaide
- 6/ Plan de financement travaux d'accessibilité 2015 tranche 1
- 7/ Plan de financement travaux d'accessibilité 2015 tranche 2
- 8/ Convention de mise à disposition de Dany Déjean à l'association grain à moudre
- 9 / Examen du projet de PPRI

H. LEFEBVRE	H. DUPIRE	JP. LAFFONTAN	J. ROUDIE
Al. BESSAT	M. Ch. BISOGNANI	A. DUVAL	N. GIMENEZ A donné pouvoir à Mme BENEDET
P. LONG	C. DAIGNAN	D. VILLEMUR	A. BENEDET
F. DARNAUD	M. JANEL	V. MASSIOT	J. FACCA
M. MARQUET	D. VILLATE	C. GINTRAND BOUSQUET	